

Séance du Conseil Municipal du 19 mai : délibération sur le mandat de vente de l'ancienne boucherie place des Déportés

Aucun repreneur ne s'est montré intéressé et la majorité est convaincue que ce bâtiment est impropre à la poursuite d'une activité de bouche. En raison des frais que génèrent son entretien, la majorité souhaite s'en débarrasser pour contribuer au retour rapide à l'équilibre financier en le vendant comme habitation. Nous rappelons qu'il y a un certain consensus dans le Conseil pour le développement des commerces de proximité dans les quartiers et demandons qu'à ce titre, le mandat de vente confié au notaire soit limité à la recherche d'une activité commerciale de proximité. Le Maire accepte notre proposition pour une durée de 6 mois avec clause de revoyure en commission municipale en décembre. Finalement nous votons POUR.

Avec la vente précipitée du Magasin Général, on voit que la majorité perd son sang-froid face au déséquilibre budgétaire !»

Juin 2021

